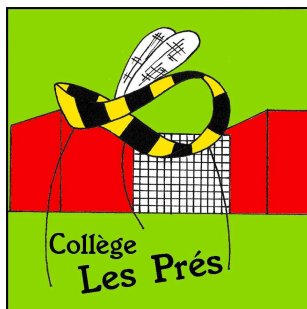


Montigny-le-Bretonneux, le 15 octobre 2018

Le Principal  
Collège Les Prés

A destination  
Des représentants légaux et des élèves



Objet : Mise en place du programme DEVOIRS FAITS

Le Principal  
Sébastien BOIXEL

La Principale-adjointe  
Yuna LE CARO

Affaire suivie par  
Le secrétariat

☎ 01.30.57.15.15

☎ 01.30.60.03.66

Courriel :

[0781818c@ac-versailles.fr](mailto:0781818c@ac-versailles.fr)

Site du collège :

<http://www.clg-les-pres-mlb.ac-versailles.fr>

Adresse postale :

BP 246

78052 Saint-Quentin-en-Yvelines  
Cedex

Accueil du Public :

9, rue des Blés d'Or

78180 Montigny-le-Bretonneux

Madame, Monsieur,

L'École doit plus que jamais relever le défi de garantir à tous les élèves des conditions de réussite égales. Or, les devoirs personnels représentent encore une source d'inégalités entre les enfants et pèsent souvent sur la vie de famille. C'est pourquoi le programme DEVOIRS FAITS propose aux familles et aux élèves volontaires des temps d'étude accompagnés, dans l'établissement, à partir du 12 novembre 2018.

DEVOIRS FAITS est un temps de travail essentiel qui offre un cadre privilégié pour favoriser l'autonomie, apporter une aide méthodologique et soutenir les progrès de vos enfants. Ceux-ci seront pris en charge gratuitement, au moins une heure par semaine, par des personnels de l'établissement (professeurs, CPE, assistants d'éducation) ou par des intervenants extérieurs (association AFEV).

Ces temps d'étude, en petits groupes, pourront avoir lieu dans les moments libres de l'emploi du temps de la journée ou après la classe (lundi, mardi, jeudi entre 16h05 et 18h00).

Les élèves volontaires ainsi que leurs représentants légaux s'engagent à y participer de manière assidue sur un trimestre au minimum. Un appel sera effectué en début de chaque séance et toute absence devra être justifiée par un mot dans le carnet de liaison. Un bilan avec les personnels impliqués sera effectué à la fin de chaque trimestre pour évaluer les progrès et besoins de l'enfant ainsi que son implication dans le dispositif.

Le document d'inscription, complété et signé, devra être rendu au Professeur Principal au plus tard le jeudi 08 novembre 2018.

Madame LE CARO, coordinatrice du programme et moi-même, restons à votre disposition pour répondre aux questions éventuelles.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sincères salutations

Le Principal,  
Sébastien BOIXEL